

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20241018-24-97-DE Date de télétransmission : 18/10/2024 Date de réception préfecture : 18/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024 A 19H30

Le 10 octobre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 3 octobre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents:

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Éléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Naima FERROUDJI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à José MARTINS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Danièle GARCIA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI).

Absents Excusés: Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39 présents : 27 représentés : 10 absents : 2 Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Laurence MOLINARI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la

séance



Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20241018-24-97-DE Date de télétransmission : 18/10/2024 Date de réception préfecture : 18/10/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Délibération n°24-97

DGST: Corinne MICHEL

Service: Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

SORGEM : RAPPORT DE GESTION, DU BILAN ET DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ANNEE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1524-5,

VU la loi du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte,

VU la délibération du 7 décembre 1987 décidant sa participation au capital social de la Société Génovéfaine d'Economie Mixte (SOGEM),

VU la délibération du 25 juin 2002 décidant son augmentation au capital social de la SOGEM,

VU le rapport de gestion de l'année 2023 accompagné du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023, de l'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration de la SORGEM, du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes au contrôle de légalité,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 26 septembre 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE acte au Maire de sa communication du rapport de gestion ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le bilan et les rapports du Commissaire aux Comptes de la SORGEM pour l'année 2023.

Pour extrait conforme.

Mare de Sainte-Geneviève-des-Bois

ce-président de Cœur d'Essonne Agglomération